



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

**Engagés depuis 35 ans
aux côtés des agents du secteur public
pour réaliser leurs projets**



ANNIVERSAIRE

35 ANS



FLASHEZ POUR
DÉCOUVRIR L'OFFRE



NATIONAL

RETROUVEZ-NOUS SUR [BANQUEFRANCAISEMUTUALISTE.FR](https://www.banquefrancaisemutualiste.fr) ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE



**SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

Exemple pour un Prêt BFM Liberté⁽¹⁾ de 2000 € sur 12 mois : taux débiteur annuel fixe de 0,50 %, soit un **TAEF fixe de 0,50 %**.
Mensualités de 167,12 € (hors assurance DIT⁽²⁾ facultative). **Montant total dû : 2 005,44 €** (sans frais de dossier et hors assurance DIT⁽²⁾ facultative).

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT⁽²⁾, cotisation de 1,23 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT⁽²⁾ facultative : 14,76 €, soit un TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) de 1,37 %, non inclus dans le TAEF du prêt. Conditions en vigueur du 20/03/2022 au 31/05/2022. Pour un prêt d'une autre durée et/ou montant, voir conditions en agence Société Générale.

Pour nos 35 ans, nous vous accompagnons encore plus loin !

PRÊT BFM LIBERTÉ⁽¹⁾

0,50%

TAEF fixe

Pour une durée de 6 à 12 mois
à partir de 1500 € hors assurance DIT⁽²⁾ facultative.
Taux en vigueur du 20/03/2022 au 31/05/2022.



LES AVANTAGES

- Pas de frais de dossier
- Aucun apport personnel
- Libre utilisation des fonds
- Assurance emprunteur⁽²⁾
- Différé d'amortissement⁽³⁾
- Adaptabilité des mensualités⁽⁴⁾

Flashez ici
pour faire
votre simulation



(1) Prêt amortissable non affecté, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BFM et d'être titulaire d'un compte bancaire ouvert à la Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée). Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions en agence Société Générale.

(2) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie - Invalidité Permanente Totale ou Partielle - Incapacité Temporaire Totale de travail, souscrit par la Banque Française Mutualiste, auprès de SOGECAP (Société Anonyme régie par le Code des assurances) et présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IXe), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (<http://www.orias.fr>). Elle est facultative mais conseillée. Tarif standard d'assurance donné à titre indicatif pouvant évoluer et hors surprime éventuelle. Prestations en fonction des garanties choisies, des conditions, limites et exclusions de garanties prévues au contrat.

(3) Sous réserve d'acceptation. Dans la limite de 3 mois maximum et dans les conditions fixées au contrat de crédit. Pendant le différé d'amortissement, seuls les intérêts et s'il y a lieu la cotisation d'assurance sont prélevés.

(4) Hors cotisations d'assurances éventuellement souscrites. Évolution possible dans les conditions et limites fixées au contrat de crédit.

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 179 505 691,25 EUR RCS Paris 326 127 784. Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 08 041 372 (<http://www.orias.fr>). Siège social : 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris.

Société Générale - S.A. au capital de 1 046 405 540 EUR. RCS Paris 552 120 222. Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris. Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (<http://www.orias.fr>).



BANQUE FRANÇAISE MUTUALISTE

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

Appel non surtaxé 0 987 980 980

Du lundi au vendredi de 9h à 20h
et le samedi de 9h à 14h

RETROUVEZ-NOUS SUR BANQUEFRANCAISEMUTUALISTE.FR ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE

